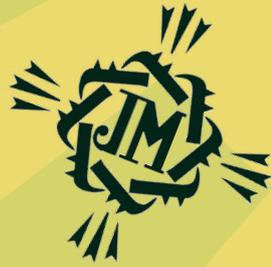


PRÉFÉRENCES



JM

POUR LA SAUVEGARDE DE
NOTRE MAISON COMMUNE

JM REJOINT LE TEMPS DE LA CRÉATION:
JUBILÉ POUR LA TERRE

4- Un temps pour Réparer



Le Jubilé est un temps pour réparer l'harmonie originelle de la création et pour assainir des rapports humains compromis.

Il invite à rétablir des relations sociales équitables, en restituant à chacun sa liberté et ses biens, et en effaçant la dette des autres. Dès lors, nous ne devrions pas oublier l'histoire de l'exploitation du Sud de la planète, qui a provoqué une dette écologique énorme, due principalement au pillage des ressources et à l'utilisation excessive de l'espace environnemental commun pour l'élimination des déchets. Le Jubilé est le temps d'une justice réparatrice. A ce propos, je renouvelle mon appel à effacer la dette des pays les plus fragiles à la lumière des graves impacts des crises sanitaires, sociales et économiques qu'ils doivent affronter suite au COVID-19. Il faut de même s'assurer que les mesures pour la reprise, en cours d'élaboration et d'actualisation au niveau mondial, régional et national, soient effectivement efficaces avec des politiques, des législations et des investissements centrés sur le bien commun, et avec la garantie que les objectifs sociaux et environnementaux mondiaux soient atteints.

Il est également nécessaire de réparer la terre. La restauration d'un équilibre climatique est très importante, étant donné que nous nous trouvons en situation d'urgence. Nous sommes à court de temps, comme nos enfants et nos jeunes nous le rappellent.

Il faut faire tout ce qui est possible pour limiter l'augmentation de la température moyenne globale au seuil de 1,5°C, comme il est stipulé dans l'Accord de Paris sur le Climat : le dépasser se révèlera catastrophique, surtout pour les communautés les plus pauvres du monde entier. Dans ce moment critique, il est nécessaire de promouvoir une solidarité intra-générationnelle et intergénérationnelle. En préparation à l'important Sommet sur le Climat de Glasgow, au Royaume-Uni (COP 26), j'invite chaque pays à adopter des objectifs nationaux plus ambitieux pour réduire les émissions.

La restauration de la biodiversité est également cruciale dans le contexte sans précédent d'une disparition des espèces et d'une dégradation des écosystèmes. Il est nécessaire de soutenir l'appel des Nations Unies à sauvegarder les 30% de la Terre comme habitat protégé avant 2030, afin d'endiguer le taux alarmant de perte de biodiversité. J'exhorte la Communauté internationale à collaborer pour garantir que le Sommet sur la biodiversité (COP 15) de Kunming, en Chine, constitue un tournant vers le rétablissement de la Terre comme maison où la vie soit abondante, selon la volonté du Créateur.

Nous sommes tenus de réparer, selon la justice, en nous assurant que tous ceux qui ont habité une terre pendant des générations puissent en retrouver pleinement l'utilisation. Il faut protéger les communautés autochtones contre les compagnies, surtout multinationales, qui, à travers l'extraction préjudiciable des combustibles fossiles, des minéraux, du bois et des produits agro-industriels, « font dans les pays moins développés ce qu'elles ne peuvent dans les pays qui leur apportent le capital » (LS, n. 51). Cette mauvaise conduite des entreprises représente « un nouveau type de colonialisme » (Saint Jean-Paul II, Discours à l'Académie Pontificale des Sciences Sociales, 27 avril 2001, cit. in Querida Amazonia, n. 14), qui exploite honteusement des communautés et des pays plus pauvres à la recherche désespérée d'un développement économique. Il est nécessaire de consolider les législations nationales et internationales, afin qu'elles règlementent les activités des compagnies d'extraction et garantissent l'accès à la justice à ceux qui subissent des dommages.